

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vanessa Martel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/79a13a9a033042ad0f25ac72>

Date d'obtention : 2024-02-27 16:16:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer les victimes

remplir la grille d'évaluation sexto

rencontrer l'investigateur

soit remplir la grille d'évaluation sexto ou simplement confisquer son cellulaire advenant que son geste soit malveillant

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que l'échange de photo ou autres intime en bas de 18 ans est automatiquement une possibilité pour effectuer la grille sexto.

Rencontrer les victimes et l'instigateur afin de passer la grille d'évaluation sexto sauf si l'acte était malveillant

Nous ne pouvons pas regarder les photos en question.

Nous devons confisquer le cellulaire contenant les photos.

Nous ne pouvons intervenir si la demande vient d'un policier.

Même s'il s'agit d'une résidive, nous devons recommencer le processus.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je ne vois pas ce qui pourrait être plus délicat.